



**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE
du port de Saint-Jacques à SARZEAU**

DE-SEPEL2025-22

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,
- VU l'arrêté du 27 septembre 2024, modifié le 28 octobre 2024, portant nomination des membres du conseil portuaire du port départemental de Saint-Jacques à SARZEAU,
- VU les désignations de la Compagnie de Ports du Morbihan au titre des représentants titulaires et suppléants du concessionnaire au conseil portuaire,
- VU les désignations du conseil municipal de SARZEAU au titre des représentants titulaires et suppléants du conseil municipal au conseil portuaire,

CONSIDÉRANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire pour la durée du mandat restant à courir,

SUR la proposition du directeur général des services,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont désignés pour le reste du mandat à courir :

REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. le président directeur général de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant
M. le directeur de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant

Publié en ligne le 17/09/2025

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARZEAU

Titulaire : M. CHARLIN Vincent

Suppléant : M. LE DROGO Gérard

REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

- usagers désignés par le président du conseil départemental au titre de la plaisance

Suppléant : M. le représentant du restaurant « l'Endroit »

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNES PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : M. le directeur du port de Sarzeau ou son représentant

Article 2 :

Le conseil portuaire est désormais composé comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : M. LAPPARTIENT David, conseiller départemental

Suppléant : M. BERTHOLOM Denis, conseiller départemental

2 - REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. le président directeur général de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant
M. le directeur de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant

3 - REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARZEAU

Titulaire : M. CHARLIN Vincent

Suppléant : M. LE DROGO Gérard

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNES PAR LA GESTION DU PORT

Publié en ligne le 17/09/2025

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la responsable du service eau, ports et espaces littoraux

Suppléant : Un agent du service eau, ports et espaces littoraux

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : M. le directeur du port de Sarzeau ou son représentant

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Sans objet

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

b) au titre de la pêche

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Titulaires : M. BESNARD Yannig

M. LE ROY François Gilles

Suppléants : M. ANSQUER Yves

Néant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaire : M. GUEHO Benoît

Suppléant : M. LEZEBOT Stéphane

c) au titre de la plaisance

- usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance

Titulaires : M. SALAUN Yvon

M. DENIS Michel

Néant

Publié en ligne le 17/09/2025

Suppléants : M. LALLEMENT Patrick

M. PREVOST Jean

M. BONNOUVRIEE Denis

M. MEYER Jean-Pierre

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires : M. le Président de la station SNSM de Sarzeau ou son représentant

M. le Président de l'Association Plaisance Saint-Jacques son représentant

Suppléants : M. le représentant de Techni Marine SARL

M. le représentant du restaurant « l'Endroit »

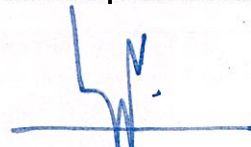
Article 3 :

Le directeur général des services du conseil départemental, le directeur de l'environnement, sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le

17 SEP. 2025

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT